

Évreux, le 10 janvier 2012

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les enseignants des
écoles

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'établissements spécialisés et Directeurs Adjoints
de SEGPA de collège

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Inspection
Académique

Division du Personnel
DIPER

Gestionnaires
Téléphone

Mme Viricel : 02.32.29.64.81
Mme Silly : 02.32.29.64.95
Mme Reguia : 02.32.29.64.86
Mme Flan : 02.32.29.64.87
Mme Stein : 02.32.29.64.88

Chef de bureau DIPER2
Mme Lesage
02.32.29.64.84

Chef de division
Mme COURITAS

Fax
02.32.29.64.29

Mél.
diper227@ac-rouen.fr

24 Bld Georges Chauvin
27022 Evreux CEDEX

Objet : Année scolaire 2012/2013 - Demande de disponibilité

Je vous rappelle que les demandes de disponibilité (première demande ou renouvellement) pour la prochaine année scolaire doivent être adressées pour le **21 février 2012**, par la voie hiérarchique, à Monsieur l'Inspecteur d'académie. Les demandes de réintégration devront suivre la même procédure.

Vous trouverez en annexe la liste des différents motifs de disponibilité ainsi que les pièces justificatives nécessaires dans certains cas et devant obligatoirement accompagner les demandes.

Il est rappelé aux enseignants, actuellement en position de disponibilité et arrivant aux termes des droits à disponibilité, qu'il leur appartient de faire une demande de réintégration ou une demande de radiation des cadres.

Signé : Gilles GROSDÉMANGE